

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 26 JANVIER 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Christophe HECKMANN, Céline GEFFROY, conseillère municipale, Eric HUBERT, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Isabelle MULLER, conseillère municipale, Véronique PHILIPPS, conseillère municipale donne procuration à Lucienne HAAS, adjointe au Maire et José POZUELO, conseiller municipal donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire.

L'invitation à la réunion extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. MISE A PRIX DU LOT N° 4 (TERRITOIRE DE HOHWILLER) DE LA CHASSE COMMUNALE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Le Maire rappelle à l'assemblée que les trois lots de chasse sur le territoire de Soultz-sous-Forêts ont été loués par conventions de gré-à-gré. En ce qui concerne le lot 4 (territoire de Hohwiller), l'Association de chasse du Wintzenbaechel, locataire pour la période 2006-2015, a fait valoir son droit de priorité pour l'adjudication publique.

Le conseil municipal, par délibération du 1^{er} octobre 2014, a fixé le prix de location des quatre lots de chasse dont le lot 4 (territoire de Hohwiller) pour un montant de 1 400 €/an, ce qui correspond au précédent loyer (période 2006-2015). Le lot de chasse a une superficie de 230 ha de plaine.

L'avis relatif à la première adjudication publique du samedi 17 janvier 2015 à 9 heures a été publiée dans les Dernières Nouvelles d'Alsace. Seule l'Association de chasse du Wintzenbaechel a déposé une candidature qui a été validée par la commission communale consultative de la chasse réunie le 15 janvier 2015.

Lors de l'adjudication publique, l'Association de chasse du Wintzenbaechel était présente mais n'a pas fait d'enchères. L'adjudication a donc été déclarée infructueuse.

Une deuxième adjudication publique aura lieu le samedi 7 février 2015 à 8 h 15 dans la salle voûtée de la mairie. Un avis pour cette adjudication sera inséré dans la presse avec dépôt de candidature fixé au 2 février 2015. L'Association de chasse du Wintzenbaechel garde son droit de priorité.

Après dépôt des dossiers, la commission consultative communale de la chasse se réunira le 2 ou 3 février prochain pour étudier les candidatures et le conseil municipal sera appelé à les valider lors de la réunion du 4 février 2015.

Le Maire retrace l'historique de l'adjudication publique du lot 4 (territoire de Hohwiller) de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts en 2006 : une première adjudication publique déclarée infructueuse avait eu lieu le 7 janvier 2006 avec une mise à prix à 1 372 € et un seul candidat Jack ROSSIGNOL. La mise à

prix a été revue par le conseil municipal et fixée à 900 €. Trois candidats se sont déclarés pour la deuxième adjudication publique et le lot de chasse a été loué à l'Association de chasse du Wintzenbaechel pour un montant de 1 400 €/an.

Le Maire demande au conseil municipal de fixer la mise à prix pour la deuxième adjudication publique du lot 4 pour la période 2015-2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la mise à prix du lot 4 (territoire de Hohwiller) de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts pour la deuxième adjudication publique à 700 €.